

PROCES-VERBAL
COMITE DIRECTEUR NATIONAL N° 474
MARSEILLE, les 31 mai, 1er et 2 juin 2019

RESOLUTIONS

Document approuvé le 2 juin 2019
Classification du document : public

Réunion vendredi 31 mai 2019 – 17h30-20h00 - Comité Directeur National Restreint

Présents :

ALLEGRE Sébastien - BLANCHARD Jean-Louis – CARON Hélène – CELLI Caroline – COSSON Valérie - CURE Anne Edith – DELCAUSSE Chantal - DI MEGLIO Frédéric – DINDINAUD Jean Louis – FURNE Myriam - GAUCHET Sylvie – GRANDJEAN Sébastien – LAMBINET Michel – LIZERO François - MAIRE Olivier - MARTIN Claude – MERLO Francis - SAVOUREY Patrick- VRIJENS Jo - ZIANE Myriam

Absents et excusés : DUNAC Pierre - MARC Pascal – MASSEL Marielle

Assistaient également :

Jean Marc BRONER	Directeur FFESSM
Alain DELMAS	Chargé de missions
Sophie MAES	Secrétaire de séance
Jean Michel PONTIER	Médecin Fédéral National
Richard THOMAS	DTN

1 – Point du Président (JL. Blanchard) :

- **CNOSF : Point sur les dossiers en cours.**

- **Rencontre avec le Directeur des Sports au Ministère :**

« Accompagné par Richard Thomas directeur technique national de la FFESSM, j'ai rencontré Gilles Quénéhervé directeur des sports (DS) du Ministère des Sports, ainsi que Sébastien Borrel, Adjoint au chef de bureau de la protection du public, de la promotion de la santé et de la prévention du dopage (DSB2). Après un rapide survol du périmètre de notre fédération, pendant lequel la politique fédérale en matière de développement durable et de transition énergétique a été saluée par le DS, nous avons reçu également des compliments concernant tout l'environnement TIV que la fédération a su développer. »

Trois sujets à caractère réglementaire et systémique ont été débattus. Dans ce domaine, il s'agit de s'engager sans relâche, tant ces sujets impactent la vie de nos clubs et de nos SCA :

1°) Notre souhait d'intégration des moniteurs fédéraux dans la filière professionnelle, sur la base de leur volontariat, suivant un schéma le plus allégé possible.

« Vous connaissez mon engagement et mes convictions concernant cette situation qui perdure en dépit du bon sens. Défendre nos moniteurs fédéraux, en particulier tous nos MF1 de plongée en scaphandre, c'est pour moi une évidence et un acte militant.

Certes il ne s'agit pas de professionnaliser tous nos MF1 ou MF2 de façon obligatoire (cela doit rester du domaine du volontariat et du souhait de certains d'entre nous de pouvoir passer selon les circonstances de leur environnement bénévole à un environnement professionnel) ; il ne s'agit pas non plus de nier les passerelles déjà existantes, qui permettent d'alléger le parcours que doivent suivre nos moniteurs fédéraux lorsqu'ils visent un BP ou un DE.

Mais cela ne suffit pas. A chaque saison on retrouve les mêmes difficultés : inadéquation entre l'offre et la demande émise par les structures employeuses.

Or cette « armée » de moniteurs fédéraux est là, dûment codifiée dans le Code du Sport et fermement reconnue dans ses compétences et ses prérogatives. Certains d'entre eux pourraient, titulaires d'un BP ou mieux d'un DE 40 mètres, s'intégrer de façon saisonnière chez les employeurs.

- Mise à jour Manuel de Formation Apnée.

Résolution 19/062 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Mise à jour règlement Piscine 2020.

Résolution 19/063 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Modification du fonctionnement des collègues.

Résolution 19/064 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Coursus Handi Sub Apnée :

Discussion.

Tronc commun et tronc spécifique pour la commission technique.

Pas de compétition.

Résolution 19/065 :

Vote : Pas d'effet immédiat, mise en place possible à la rentrée 2019. Vérification avec FFH. Réflexion sur la forme et le message que l'on donne.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Résolution 19/066 :

Vote : Rapport

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Point avec la commission technique : plongée mélange. Jusqu'à maintenant, pour la fabrication d'un mélange suroxygéné, quand nous ne dépassions pas 40 % d'O2 en circulation l'utilisation de matériel standard air (bouteilles, robinets et détendeurs) était possible.

Discussion. La dernière directive européenne a été reprise dans un arrêté français en 2017 qui vise les conditions d'exploitation des équipements sous pression. Dans ces textes, il est prévu que les bouteilles soient destinées à un usage correspondant à la catégorie de gaz indiquée sur le fut (air ou O2). Dans la pratique de nombreuses structures et clubs utilisent encore le système de dérogation des 40 % car jusqu'en 2012, c'était inscrit dans la partie plongée du code du sport. En 2012, lors de la réforme du code du sport, cette phrase n'a pas été reprise. Le Ministère du travail a publié des arrêtés où il règlemente cette utilisation qui touche des secteurs différents mais en autorisant la dérogation des 40 %. Un arrêté de ce ministère a été modifié en mai 2019 concernant tout le secteur des scientifiques, de la recherche, de la pêche, de l'aquaculture, des médias, de la sécurité ... et dans ce texte il y a toujours la phrase qui permet d'utiliser les 40 %. Tous les nouveaux blocs nitrox disponibles sur le marché français aujourd'hui sont dans une norme de robinetterie qui ne permet pas d'utiliser les détendeurs classiques. Si nous utilisons une bouteille aux normes O2 pour tous les nitrox, on doit utiliser un détendeur aux mêmes normes... Nous ne pouvons pas dire que seule la bouteille est dangereuse et pas le robinet, ni le détendeur.

Personne n'a demandé de prendre position sur ce sujet. Est-ce qu'il y a un risque demain, en cas de contrôle, d'avoir mis du Nitrox dans une bouteille air ? Peut-être, mais proscrire cette utilisation sous la règle des 40 % au nom de la fédération serait problématique pour les clubs et SCA alors que le ministère du travail ne le fait pas dans son propre secteur. La FFESSM défendra cette position au regard de l'équilibre de la balance risques. *Statu quo* sur ce sujet.

8 – Retour sur la journée Nationale de la Sécurité des Activités subaquatiques à Nice (JM Pontier et C. Willem) :

Présentation et résumé de l'événement. Belle réussite.

Reportage dans Subaqua.